FCP de droit français

PREVAAL AGGREGATE OBLIGATIONS

RAPPORT ANNUEL

au 31 décembre 2018

Société de Gestion : PREVAAL FINANCE

Dépositaire : Caceis Bank

Commissaire aux comptes : Ernst & Young et Autres

PREVAAL FINANCE - 18 avenue d'Alsace - 92400 - Courbevoie

SOMMAIRE

1. Caractéristiques de l'OPC 3

2. Changements intéressant l'OPC 4

3. Rapport de gestion 5

4. Informations réglementaires 8

5. Certification du Commissaire aux Comptes 12

6. Comptes de l'exercice 16

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

INFORMATIONS CLÉS POUR L'INVESTISSEUR

Société de gestion : PREVAAL FINANCE

PREVAAL AGGREGATE OBLIGATIONS
FR0007457387

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

Cet OPCVM de classification « Obligations et autres titres de créances libellés en Euro » a pour objectif de réaliser, pour un investissement d'une durée de placement recommandée au moins égale à 3 ans, une performance annuelle (nette de frais) supérieure à celle de l'indice Bloomberg Barclays Custom Euro Aggregate 1/5 ans coupons nets réinvestis

L'indice Bloomberg Barclays Custom Euro Aggregate 1-5 ans (Code B15ETREU) est un indice composite composé des 3 indices suivants : 90% A3 +5% TsyGovBBB+ 5% CrpSecSovBBB. Cet indice est calculé par Barclays, coupons nets réinvestis

La stratégie du Fonds consiste à sélectionner en fonction des prévisions micro et macro-économiques de la société de gestion, des obligations y compris des titres subordonnées remboursables, jusqu'à 100% de l'actif net, et des obligations convertibles, dans la limite de 10% de l'actif net, ainsi que d'autres titres de créances libellés en euros et cotés sur une place des pays participants à l'Euro ou de Londres, et/ou des instruments financiers présentant les mêmes caractéristiques.

Le Fonds sera investi jusqu'à 100% de l'actif net, directement ou via des OPCVM et/ou FIA en titres de créances de toute nature, libellés en Euro et cotés sur une place des pays participants à l'Euro ou de Londres et émis tant par des émetteurs publics que privés.
Le Fonds pourra être exposé au risque de change à hauteur de 10% maximum de son actif net.
Les investissements seront notés au minimum A- ou équivalent par une agence de notation reconnue (notation du titre, ou à défaut de l'émetteur). La note retenue est la plus basse des deux meilleures notes attribuées par les agences de notation.

Cependant, le Fonds pourra investir dans des titres dont la notation est inférieure à A- et supérieure ou égale à BBB- (selon Standard & Poors ou jugée équivalente selon l'analyse de la société de gestion) dans la limite de 10% de l'actif net.
Pour les titres en catégorie BBB (de BBB+ à BBB-) selon l'analyse de la société de gestion :
- les titres d'États de la zone euro (ou assimilés) relevant de la catégorie BBB sont limités à 5% ;
- les titres d'entreprises (crédit) et d'Etats hors zone euro relevant de la catégorie BBB sont limités à 5%.

L'appréciation du risque de défaillance d'une émission ou de son émetteur repose sur l'analyse de la société de gestion selon sa méthodologie propriétaire d'évaluation du risque de crédit tout en tenant compte de la réglementation AGIRC/ARRCO.
Ainsi, les décisions d'investissement ou de cession des instruments de crédit ne se fondent pas mécaniquement et exclusivement sur les critères des agences reconnues et reposent aussi sur une analyse interne du risque de crédit ou de marché de la société de gestion.

La sensibilité sera gérée dans une fourchette de 0 à 10.

Le Fonds pourra investir jusqu'à 50% de son actif net en parts ou actions d'autres OPCVM et/ou FIA français ou européens monétaires et obligataires, principalement pour ses placements de trésorerie, ou si de tels investissements permettent d'obtenir une rentabilité meilleure que les produits de taux habituels.

Le Fonds pourra avoir recours à des instruments dérivés notamment en vue de couvrir et/ou exposer le portefeuille contre les risques de taux et de change, de moduler la sensibilité du portefeuille au sein de la fourchette définie et pour faire face à des flux de souscriptions-rachats. Il pourra également réaliser des opérations d'arbitrage dans un but de reconstitution de l'exposition synthétique au risque de taux

Le Fonds pourra faire l'objet d'une surexposition jusqu'à 110% de l'actif net via des opérations d'acquisitions et de cessions temporaires de titres.

La société de gestion décide de l'affectation des sommes distribuables : capitalisation et/ou distribution partielle ou totale du résultat net et capitalisation des plus ~~ou moins~~-values nettes réalisées.

Les demandes de souscription et de rachat sont centralisées chaque jour d'établissement de la valeur liquidative (quotidien) avant 11 heures auprès de CACEIS Bank. Ces demandes sont exécutées sur la base de la prochaine valeur liquidative, à cours inconnu. Les règlements interviennent en J+2 ouvrés.

Recommandation : Cet OPCVM pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport dans les 3 ans.

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT

À risque plus faible — À risque plus élevé
rendement potentiellement plus faible — rendement potentiellement plus élevé

1	2	**3**	4	5	6	7

Cet indicateur de profil de risque et de rendement se base sur les données historiques (5 ans) en matière de volatilité de l'OPCVM (inférieure à 5%).
Cet OPCVM est classé dans la catégorie de risque 3 du fait de son exposition aux marchés obligataires européens avec une sensibilité comprise entre 0 et 10.

Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du Fonds. La catégorie de risque associé à cet OPCVM n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps. La catégorie la plus faible ne signifie pas un investissement sans risque.

Risques importants pour le Fonds non pris en compte de manière adéquate dans l'indicateur :

Risque de crédit : risque que la situation financière de l'émetteur, d'une obligation ou d'un titre de créance se dégrade, le risque extrême étant le risque de défaut de l'émetteur.

Risque de liquidité : Il s'agit de la difficulté ou l'impossibilité de réaliser la cession de certains titres de créances détenus en portefeuille en temps opportun et au prix de valorisation du portefeuille, en raison de la taille réduite du marché ou de l'absence de volume sur le marché où sont habituellement négociés ces titres.

Risque lié à l'utilisation des instruments financiers à terme (IFT) : le Fonds pouvant investir dans des produits dérivés, la valeur liquidative pourra baisser de manière plus significative que les marchés et instruments financiers sous-jacents à ces produits.

Risque de contrepartie : il s'agit du risque de défaillance d'une contrepartie la conduisant à un défaut de paiement.

Il convient de se référer au prospectus du Fonds pour connaître l'ensemble des risques auxquels il est soumis l

La survenance de l'un de ces risques pourra entraîner une baisse de la valeur liquidative du Fonds.

2. CHANGEMENTS INTERESSANT L'OPC

- Changement de gérant : Prevaal Finance (vs Schelcher Prince).
- Changement de dénomination : Prevaal Aggregate Obligations (vs Assurance Gestion).

3. RAPPORT DE GESTION

Dans ce climat d'incertitude, l'exposition au risque de taux a été réduite. Le portefeuille s'est ainsi bien comporté durant l'été. Par contre, le dernier trimestre 2018 a été contrariant et les incertitudes politiques et géopolitiques ont provoqué un « flight to quality » qui a pris la stratégie de gestion à contrepied. Ceci a fortement pénalisé le portefeuille à deux titres : une sous-exposition aux titres d'Etat et une surexposition aux émetteurs du secteur financier.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
FEDERAL SUPPORT MONETAIRE	21 941 119,15	33 690 320,41
OFI RS MONETAIRE IC	20 144 544,00	15 106 200,00
FRANCE GOVERNMANT BOND OAT 0.75% 25-11-28	20 204 767,12	10 014 643,84
ITALY BUONI POLIENNALI DEL TESORO 0.95% 01-03-23	9 624 724,00	4 668 954,50
RABOBK 0.75% 29-08-23	4 991 304,79	4 994 643,84
SPAIN GOVERNMENT BOND 1.4% 30-07-28	9 926 828,77	0,00
CREDIT AGRICOLE SA 3.875% 13/02/2019	0,00	9 875 028,75
SKAN ENS 0.75% 24-08-21 EMTN	8 159 342,47	0,00
BFCM 0 03/20/19	0,00	6 718 624,14
GRAND CITY PROPERTIES 3.0% 10-07-33	5 087 916,67	1 529 625,00

Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers – règlement SFTR – en devise de comptabilité de l'OPC (EUR)

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la règlementation SFTR.

- **TECHNIQUES DE GESTION EFFICACE DU PORTEFEUILLE ET INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES**

a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés

- Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace :
  - **Prêts de titres :**
  - **Emprunt de titres :**
  - **Prises en pensions :**
  - **Mises en pensions :**

- Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés : **3 270 800,00**
  - **Change à terme :**
  - **Future : 3 270 800,00**
  - **Options :**
  - **Swap :**

b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés (*)

(*) Sauf les dérivés listés.

c) Garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie

Types d'instruments	Montant en devise du portefeuille
Techniques de gestion efficace . Dépôts à terme . Actions . Obligations . OPCVM . Espèces (**) **Total**	
Instruments financiers dérivés . Dépôts à terme . Actions . Obligations . OPCVM . Espèces **Total**	

(**) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace

Revenus et frais opérationnels	Montant en devise du portefeuille
. Revenus (***) . Autres revenus **Total des revenus** . Frais opérationnels directs . Frais opérationnels indirects . Autres frais **Total des frais**	

(***) Revenus perçus sur prêts et prises en pension.

4. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

- **COMMISSIONS DE MOUVEMENTS**

En conformité avec l'article 322-41 du règlement général de l'AMF relatif aux règles de bonne conduite applicables à la gestion de portefeuille pour le compte de tiers, nous vous informons qu'une commission est facturée à l'OPC à l'occasion des opérations portant sur les instruments financiers en portefeuille.
Elle se décompose comme suit :
- des frais de courtage perçus par l'intermédiaire en charge de l'exécution des ordres.
- aucune « commission de mouvement » n'est perçue par la société de gestion.

Cette commission n'est pas auditée par le Commissaire aux Comptes.

- **INFORMATION SUR LA SELECTION DES INTERMEDIAIRES :**

Conformément à la règlementation applicable résultant de la transposition de la directive 2004/39/CE du 21 avril 2004 concernant les Marchés d'Instrument Financiers (MIF), PREVAAL FINANCE doit sélectionner ses intermédiaires selon des critères définis, pour leur services d'exécution d'ordres d'une part, et pour leurs services d'aide à la décision d'investissement d'autre part.

PREVAAL FINANCE réalise un examen annuel de sa politique de meilleure sélection de ses intermédiaires de marché. Ainsi, les gérants procèdent à une évaluation annuelle des intermédiaires sélectionnés lors d'un Comité d'évaluation au regard de 5 critères :
- Prix des instruments.
- Coût de l'exécution/Accès aux marchés primaires.
- Rapidité de l'exécution.
- Qualité de la recherche.
- Service de règlement/livraison.

PREVAAL FINANCE informe ses clients, par tout moyen approprié, de tout changement important de sa politique de sélection.

- **POLITIQUE DE VOTE**

La politique de vote aux Assemblée Générales peut être consultée sur le site contact@prevaalfinance.fr et au siège social de PREVAAL FINANCE.
Un rapport rendant compte de la manière dont la société de gestion a exercé ses droits de vote aux Assemblées Générales, est établi dans les quatre mois suivant la clôture de son exercice. Ce rapport peut être consulté sur le site contact@prevaalfinance.fr et au siège social de PREVAAL FINANCE.

- **INFORMATIONS SUR LES INSTRUMENTS FINANCIERS ET PLACEMENTS COLLECTIFS DU GROUPE OU POUR LESQUELS LE GROUPE A UN INTERET PARTICULIER**

Conformément au règlement général de l'AMF, nous vous informons que le portefeuille ne détient pas d'OPC gérés par les entités du groupe.

- **COMMUNICATION DES CRITERES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE QUALITE DE GOUVERNANCE (ESG)**

Les informations concernant les critères ESG sont disponibles sur le site contact@prevaalfinance.fr

- **METHODE DE CALCUL DU RISQUE GLOBAL**

L'OPC utilise la méthode du calcul de l'engagement pour calculer le risque global de l'OPC sur les contrats financiers.

- **REMUNERATION DU PERSONNEL DE LA SOCIETE DE GESTION**

1. <u>Politique de rémunération du personnel de PREVAAL FINANCE</u>

La politique de rémunération mise en place au sein de **PREVAAL FINANCE** au cours de l'année 2018 est conforme aux dispositions en matière de rémunération mentionnées dans la directive 2014/91/UE du 23 juillet 2014 concernant les OPCVM (ci-après la "Directive UCITS V").

La politique de rémunération a été adoptée par la Direction de PREVAAL FINANCE, en accord avec son actionnaire dans l'exercice de sa mission de surveillance. Elle adopte et réexamine au moins une fois par an les principes généraux de la politique de rémunération et est responsable de sa mise en œuvre et la supervise.

Cette politique, portant sur les structures et les pratiques de rémunération du gestionnaire, a notamment pour but :

- de promouvoir une gestion saine et efficace des risques et de ne pas encourager une prise de risque qui serait incompatible avec les profils de risque, l'horizon de placement, le règlement ou les documents constitutifs des OPCVM et des mandats que la société de gestion gère ;
- d'aligner les intérêts des investisseurs, de la société de gestion et des collaborateurs en accordant une attention particulière au « personnel identifié » ;
- de réduire les conflits d'intérêts potentiels entre les collaborateurs et les investisseurs.

2. <u>Mode de calcul des rémunérations et avantages</u>

- **Cas général applicable à l'ensemble du personnel**

La part fixe de la rémunération globale d'un collaborateur tient compte de son poste et de son périmètre de responsabilité.

Un équilibre approprié est établi entre les composantes « fixe » et « variable » de la rémunération globale. La composante fixe représente une part suffisamment élevée de la rémunération globale pour qu'une politique pleinement souple puisse être exercée en matière de composante variable de la rémunération, notamment la possibilité de ne payer aucune composante variable.

La rémunération variable attribuée au personnel de **PREVAAL FINANCE** est déterminée en combinant l'évaluation des performances du collaborateur concerné de l'unité opérationnelle à laquelle il appartient et des résultats d'ensemble de la société. Cette évaluation des performances individuelles prend en compte aussi bien des critères quantitatifs que qualitatifs, ainsi que le respect des règles de saine gestion des risques.

Les critères pris en compte pour l'évaluation des performances et l'attribution de la rémunération variable dépendent de la nature de la fonction exercée :

- <u>Fonctions de Direction et de gestion de portefeuille</u>

Critères quantitatifs usuels *:*

Près de 40% de ce variable dépendra de la réalisation d'un résultat d'exploitation de la SGP, au minimum égal au résultat d'exploitation prévisionnel du budget validé par le Conseil d'Administration à la clôture de l'exercice pour lequel la prime va être calculée.

- Performances relatives aux indices de référence des principaux fonds de PREVAAL FINANCE sur 12 mois ;
- Contribution à la collecte nette réalisée sur l'exercice.

Critères qualitatifs usuels *:*

Réalisation d'objectifs stratégiques :

- Aptitudes au management du Président et du Directeur Général ;
- Développement et maintien d'outils de gestion ;
- Satisfaction des investisseurs ;
- Satisfaction des collaborateurs ;
- Qualité du dispositif de contrôle global ;
- Respect des limites de risque ;
- Pour les gérants de portefeuilles, travail en équipe et coopération avec les autres collaborateurs, la Direction et la fonction de contrôle ;
- Observation des procédures et des règles internes, en particulier concernant les risques (financiers, opérationnels et non-conformité) ainsi que de la déontologie ;
- Innovation produit ;
- Contribution à l'engagement commercial.

- Fonctions commerciales

Critères quantitatifs usuels *:*

- Collecte nette ;
- Partage de l'information ;
- Amélioration et/ou maintenir la qualité de service.

Critères qualitatifs usuels *:*

Respect des règles internes en matière de prévention et de gestion des risques (Risques/Conformité) :

- Observation des procédures et des règles internes, en particulier concernant la commercialisation ;
- Satisfaction des investisseurs ;
- Créativité ;
- Motivation ;
- Implication dans l'observatoire de la concurrence.

- Fonctions de support et de contrôle

En ce qui concerne les fonctions de contrôle et de middle office, l'évaluation de la performance et les attributions de la rémunération variable sont indépendantes de la performance des secteurs d'activité qu'elles contrôlent.
Les critères habituellement pris en compte sont les suivants :

- Principalement des critères liés à l'atteinte d'objectifs qui leur sont propres (maîtrise des risques, qualité des contrôles, amélioration des outils et systèmes etc.) ;
- La rémunération variable dépendra majoritairement des encours levés auprès de la clientèle, hors membres du Groupe B2V, afin d'accentuer l'orientation client de la SGP.

Les critères de performance ci-dessus énoncés, et notamment ceux appliqués au personnel identifié en charge de la gestion, s'inscrivent plus largement dans le respect de la réglementation applicable aux fonds gérés ainsi que de la politique d'investissement du comité d'investissement du gestionnaire.

- **Cas spécifique des membres du personnel identifié**

PREVAAL FINANCE a procédé à l'identification de son personnel identifié qui comprend l'ensemble des collaborateurs de **PREVAAL FINANCE** exerçant un pouvoir de décision sur la gestion de la société ou des fonds gérés et susceptible, par conséquent, d'avoir un impact significatif sur la performance ou le profil de risque.

PREVAAL FINANCE a mis en place des mesures visant à aligner les rémunérations sur la performance et les risques à long terme, et à limiter les risques de conflits d'intérêts, notamment la mise en place, pour la rémunération variable du personnel identifié, d'un seuil maximum de **100 000** K€ et de **51**% du salaire fixe.

MONTANT DES REMUNERATIONS VERSEES PAR LE GESTIONNAIRE A SON PERSONNEL

- **Montant agrégé des rémunérations, ventilé par nature de rémunération (fixe/variable)**

Sur l'exercice 2018, le montant total des rémunérations (incluant les rémunérations fixes et variables) versé par **PREVAAL FINANCE** à l'ensemble de son personnel (soit **9** personnes bénéficiaires au 31 décembre 2018) s'est élevé à **717 447** euros. Ce montant se décompose comme suit :

- ✓ Montant total des rémunérations fixes pour l'exercice : **596 998** euros, soit 83,2% du total des rémunérations versé par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel ;
- ✓ Montant total des rémunérations variables pour l'exercice : **120 449** euros, soit 16,8% du total des rémunérations versé par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel. L'ensemble du personnel est éligible au dispositif de rémunération variable.

La quote-part des commissions de performance versée en 2018 par **PREVAAL FINANCE**, pour l'ensemble de son personnel, s'élève à **39 221** euros.
Par ailleurs, aucun « carried interest » n'a été versé pour l'exercice.

- **Montant agrégé des rémunérations, ventilé par catégories de personnels identifiés**
  - ✓ Direction et gérants financiers : **568 305** euros ;
  - ✓ Commerciaux : **53 412** euros ;
  - ✓ Middle office : **95 730** euros.

- **AUTRES INFORMATIONS**

Le Prospectus complet de l'OPC et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de :

PREVAAL FINANCE
18 Avenue d'Alsace
92400 Courbevoie
e-mail : contact@prevaalfinance.fr

5. CERTIFICATION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Ernst & Young Audit
Tour First
TSA 14444
92037 Paris - La Défense cedex

Tél. : +33 (0) 1 46 93 60 00
www.ey.com/fr

Prevaal Aggregate Obligations
(Anciennement Assurance Gestion)

Exercice clos le 31 décembre 2018

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Aux Porteurs de Parts du fonds Prevaal Aggregate Obligations,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif Prevaal Aggregate Obligations, anciennement Assurance Gestion, constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment en ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille, et sur la présentation d'ensemble des comptes, au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fonds.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 12 avril 2019

Le Commissaire aux Comptes
ERNST & YOUNG Audit

David Koestner

6. COMPTES ANNUELS

- **BILAN** ***en EUR***

ACTIF

	31/12/2018	29/12/2017
Immobilisations nettes		
Dépôts		
Instruments financiers	**413 256 269,19**	**321 792 169,13**
Actions et valeurs assimilées		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Obligations et valeurs assimilées	**384 641 611,69**	**286 083 092,62**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	384 641 611,69	286 083 092,62
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances		
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances négociables		
Autres titres de créances		
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
Organismes de placement collectif	**28 611 857,50**	**35 429 696,51**
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	28 611 857,50	35 429 696,51
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE		
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés		
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés		
Autres organismes non européens		
Opérations temporaires sur titres		
Créances représentatives de titres reçus en pension		
Créances représentatives de titres prêtés		
Titres empruntés		
Titres donnés en pension		
Autres opérations temporaires		
Instruments financiers à terme	**2 800,00**	**279 380,00**
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	2 800,00	279 380,00
Autres opérations		
Autres instruments financiers		
Créances	**42 464,80**	**292 620,88**
Opérations de change à terme de devises		
Autres	**42 464,80**	**292 620,88**
Comptes financiers	**119 048,53**	**48 094 819,73**
Liquidités	**119 048,53**	**48 094 819,73**
Total de l'actif	**413 417 782,52**	**370 179 609,74**

PASSIF

	31/12/2018	29/12/2017
Capitaux propres		
Capital	**405 502 616,81**	**361 238 681,45**
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)		
Report à nouveau (a)		
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a, b)	**567 460,43**	**898 531,90**
Résultat de l'exercice (a, b)	**7 243 542,00**	**7 647 181,18**
Total des capitaux propres (= Montant représentatif de l'actif net)	**413 313 619,24**	**369 784 394,53**
Instruments financiers	**2 800,00**	**285 100,00**
Opérations de cession sur instruments financiers		
Opérations temporaires sur titres		
Dettes représentatives de titres donnés en pension		
Dettes représentatives de titres empruntés		
Autres opérations temporaires		
Instruments financiers à terme	**2 800,00**	**285 100,00**
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	2 800,00	285 100,00
Autres opérations		
Dettes	**101 363,28**	**110 115,21**
Opérations de change à terme de devises		
Autres	**101 363,28**	**110 115,21**
Comptes financiers		
Concours bancaires courants		
Emprunts		
Total du passif	**413 417 782,52**	**370 179 609,74**

(a) Y compris comptes de régularisation
(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

- **HORS BILAN** ***en EUR***

	31/12/2018	29/12/2017
Opérations de couverture		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Contrats futures		
XEUR FGBL BUN 0318		19 095 940,00
XEUR FGBM BOB 0318		23 953 020,00
XEUR FOAT EUR 0318		15 552 000,00
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		
Autres opérations		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Contrats futures		
XEUR FGBL BUN 0319	3 270 800,00	
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		

- **COMPTE DE RÉSULTAT** ***en EUR***

	31/12/2018	29/12/2017
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers		
Produits sur actions et valeurs assimilées		
Produits sur obligations et valeurs assimilées	7 230 393,77	7 857 683,63
Produits sur titres de créances		
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres		
Produits sur instruments financiers à terme		
Autres produits financiers		
Total (1)	**7 230 393,77**	**7 857 683,63**
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres		
Charges sur instruments financiers à terme		
Charges sur dettes financières	143 561,72	117 093,27
Autres charges financières		
Total (2)	**143 561,72**	**117 093,27**
Résultat sur opérations financières (1 - 2)	**7 086 832,05**	**7 740 590,36**
Autres produits (3)		
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	474 480,61	388 597,07
Résultat net de l'exercice (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	**6 612 351,44**	**7 351 993,29**
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	631 190,56	295 187,89
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)		
Résultat (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	**7 243 542,00**	**7 647 181,18**

ANNEXE COMPTABLE

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :
- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.
La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en EURO.
La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.
Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».
Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours connu de leur marché principal relevé à Paris à 12 heures.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au dernier cours connu de leur marché principal relevé à Paris à 12 heures. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion, en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :
TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits en portefeuille à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique créances représentatives des titres reçus en pension pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

Instruments financiers à terme :

Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés sur la base du dernier cours connu de leur marché principal relevé à Paris à 12 heures.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les swaps :

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

Engagements Hors Bilan :

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.
Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.
Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

Frais de gestion

Les frais de gestion sont calculés à chaque valorisation sur l'actif net.
Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.
Les frais de gestion sont intégralement versés à la société de gestion qui prend en charge l'ensemble des frais de fonctionnement des OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction.

Le taux maximum appliqué sur la base de l'actif net est de :
- 0,3588% TTC de 0 à 15 244 902 EUR,
- 0,1196% TTC de 15 244 902,01 à 205 000 000 EUR,
- 0,08% TTC au-delà de 205 000 000,01 EUR.

La rétrocession de frais de gestion à percevoir est prise en compte à chaque valeur liquidative. Le montant provisionné est égal à la quote-part de rétrocession acquise sur la période considérée.

Affectation des sommes distribuables

***Définition des sommes distribuables* :**

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, primes et lots, dividendes, jetons de présence et tous autres produits relatifs aux titres constituant le portefeuille, majorés du produit des sommes momentanément disponibles et diminué du montant des frais de gestion et de la charge des emprunts.
Il est augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Sommes Distribuables	*Parts*
Affectation du résultat net	Capitalisation et/ou distribution
Affectation des plus et moins-values nettes réalisées	En l'absence d'information dans le prospectus, les plus-values nettes réalisées seront systématiquement capitalisées.

- **EVOLUTION DE L'ACTIF NET** ***en EUR***

	31/12/2018	29/12/2017
Actif net en début d'exercice	**369 784 394,53**	**350 086 202,08**
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'OPC)	49 103 192,85	36 045 205,71
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-1 348 963,42	-18 572 023,44
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	3 346 944,71	3 072 879,23
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-2 206 592,74	-1 898 295,88
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	1 665 650,01	2 500 350,00
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	-2 164 220,16	-2 758 170,00
Frais de transactions	-17 232,80	-54 090,42
Différences de change		
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	-11 329 105,18	-6 832 456,04
Différence d'estimation exercice N	2 809 888,78	14 138 993,96
Différence d'estimation exercice N-1	-14 138 993,96	-20 971 450,00
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	-132 800,00	842 800,00
Différence d'estimation exercice N	2 800,00	135 600,00
Différence d'estimation exercice N-1	-135 600,00	707 200,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes		
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat		
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	6 612 351,44	7 351 993,29
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes		
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat		
Autres éléments		
Actif net en fin d'exercice	**413 313 619,24**	**369 784 394,53**

- **VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ECONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS**

	Montant	%
Actif		
Obligations et valeurs assimilées		
Autres obligations (indexées, titres participatifs)	35 314 507,84	8,54
Obligations à taux fixe négociées sur un marché réglementé ou assimilé	265 763 496,91	64,30
Obligations à taux. VAR / REV négociées sur un marché réglementé ou assimilé	79 618 766,94	19,26
Obligations convertibles négociées sur un marché réglementé ou assimilé	3 944 840,00	0,95
Obligations et valeurs assimilées		
TOTAL Obligations et valeurs assimilées	**384 641 611,69**	**93,06**
Titres de créances		
Titres de creances		
TOTAL Titres de créances		
Passif		
Opérations de cession sur instruments financiers		
Actions et valeurs assimilées		
TOTAL Opérations de cession sur instruments financiers		
Hors-bilan		
Opérations de couverture		
Actions		
Taux	3 270 800,00	0,79
TOTAL Opérations de couverture	**3 270 800,00**	**0,79**
Autres opérations		
Actions		
TOTAL Autres opérations		

- **VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN**

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
Actif								
Dépôts								
Obligations et valeurs assimilées	269 708 336,91	65,26			79 618 766,94	19,26	35 314 507,84	8,54
Titres de créances								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers							119 048,53	0,03
Passif								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers								
Hors-bilan								
Opérations de couverture							3 270 800,00	0,79
Autres opérations								

- **VENTILATION PAR MATURITE RESIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN**

	< 3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
Actif										
Dépôts										
Obligations et valeurs assimilées			17 786 365,23	4,30	115 066 368,48	27,84	130 462 424,06	31,56	121 326 453,92	29,35
Titres de créances										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers	119 048,53	0,03								
Passif										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers										
Hors-bilan										
Opérations de couverture									3 270 800,00	0,79
Autres opérations										

Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

- **VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'EVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN**

							Autres devises	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Actif								
Dépôts								
Actions et valeurs assimilées								
Obligations et valeurs assimilées								
Titres de créances								
OPC								
Opérations temporaires sur titres								
Créances								
Comptes financiers								
Passif								
Opérations de cession sur instruments financiers								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers								
Hors-bilan								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

- **CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE**

	Nature de débit/crédit	31/12/2018
Créances	Dépôts de garantie en espèces	42 464,80
Total des créances		**42 464,80**
Dettes	Frais de gestion	101 363,28
Total des dettes		**101 363,28**

- **NOMBRE DE TITRES ÉMIS OU RACHETÉS**

	En parts	En montant
Parts souscrites durant l'exercice	1 204,000	49 103 192,85
Parts rachetées durant l'exercice	-33,000	-1 348 963,42
Solde net des souscriptions/rachats	1 171,000	47 754 229,43

- **COMMISSIONS DE SOUSCRIPTION ET/OU RACHAT**

	En montant
Total des commissions acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	

- **FRAIS DE GESTION**

	31/12/2018
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	474 480,61
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,12
Frais de gestion variables	
Rétrocessions des frais de gestion	

- **ENGAGEMENTS RECUS ET DONNÉS**

Garanties reçues par l'OPC :
Néant.

Autres engagements reçus et/ou donnés :
Néant.

- **VALEUR ACTUELLE DES TITRES FAISANT L'OBJET D'UNE ACQUISITION TEMPORAIRE**

	31/12/2018
Titres pris en pension livrée Titres empruntés	

- **VALEUR ACTUELLE DES TITRES CONSTITUTIFS DE DÉPOTS DE GARANTIE**

	31/12/2018
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan	

- **INSTRUMENTS FINANCIERS DU GROUPE DÉTENUS EN PORTEFEUILLE**

	Code Isin	Libellés	31/12/2018
Actions Obligations TCN OPC Instruments financiers à terme			

- **TABLEAU D'AFFECTATION DE LA QUOTE-PART DES SOMMES DISTRIBUABLES AFFÉRENTE AU RÉSULTAT**

	31/12/2018	29/12/2017
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau		
Résultat	7 243 542,00	7 647 181,18
Total	**7 243 542,00**	**7 647 181,18**
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	7 243 542,00	7 647 181,18
Total	**7 243 542,00**	**7 647 181,18**

- **TABLEAU D'AFFECTATION DE LA QUOTE-PART DES SOMMES DISTRIBUABLES AFFÉRENTE AUX PLUS ET MOINS-VALUES NETTES**

	31/12/2018	29/12/2017
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées		
Plus et moins-values nettes de l'exercice	567 460,43	898 531,90
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice		
Total	**567 460,43**	**898 531,90**
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	567 460,43	898 531,90
Total	**567 460,43**	**898 531,90**

- **TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES**

	31/12/2014	31/12/2015	30/12/2016	29/12/2017	31/12/2018
Actif net en EUR	340 240 846,10	336 503 983,54	350 086 202,08	369 784 394,53	413 313 619,24
Nombre de titres	8 546,000	8 426,000	8 606,000	9 033,000	10 204,000
Valeur liquidative unitaire en EUR	39 812,87	39 936,38	40 679,31	40 937,05	40 505,05
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes en EUR	-226,19	1 152,41	-141,23	99,47	55,61
Capitalisation unitaire en EUR sur résultat	1 649,79	883,40	830,25	846,58	709,87

- **INVENTAIRE** ***en EUR***

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuell	% Actif Net
Obligations et valeurs assimilées				
Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
ALLEMAGNE				
ALLEMAGNE 2% 15/08/2023	EUR	5 000 000	5 588 808,22	1,35
ALLIANZ SE 5.625% 17-10-42	EUR	4 500 000	5 222 916,99	1,26
BASF SE 2% 12/22	EUR	2 500 000	2 674 711,64	0,65
DA 0.25% 11-05-20 EMTN	EUR	4 060 000	4 072 434,72	0,99
DAIMLER E3R+0.45% 03-07-24	EUR	2 400 000	2 332 077,13	0,56
GERMANY 0.1% 15-04-23 IND	EUR	20 000 000	22 744 648,04	5,50
MUNICH RE 6% 05/41	EUR	3 500 000	4 037 110,00	0,98
MUNICH RE 6.25% 26/05/2042	EUR	7 400 000	8 883 108,00	2,15
SAP SE E3R+0.3% 01-04-20 EMTN	EUR	3 429 000	3 435 000,75	0,83
TOTAL ALLEMAGNE			**58 990 815,49**	**14,27**
AUSTRALIE				
WESTPAC BANKING 0.75% 17-10-23	EUR	5 000 000	5 009 755,48	1,21
TOTAL AUSTRALIE			**5 009 755,48**	**1,21**
AUTRICHE				
VIENNA INSURANCE GROUP FIX 13-04-47	EUR	4 000 000	4 209 631,23	1,02
TOTAL AUTRICHE			**4 209 631,23**	**1,02**
BELGIQUE				
BELGIQUE 4.25% 28/09/2022	EUR	7 300 000	8 625 937,00	2,09
EUROCLEAR BANK 0.5% 10-07-23	EUR	5 000 000	5 005 167,81	1,21
TOTAL BELGIQUE			**13 631 104,81**	**3,30**
ESPAGNE				
BANCO NTANDER E3R+0.75% 21-11-24	EUR	3 000 000	2 850 036,67	0,69
BANCO NTANDER E3R+0.75% 28-03-23	EUR	5 000 000	4 852 483,75	1,17
BASQUE GOVERNMENT 07/01/25	EUR	2 100 000	2 660 947,40	0,64
COM FORAL NAVARRA 4% 11/21	EUR	4 800 000	5 364 245,33	1,30
NAVARRA 4.30% 02/20	EUR	2 180 000	2 372 485,52	0,57
SPAIN GOVERNMENT BOND 1.4% 30-07-28	EUR	10 000 000	10 047 268,49	2,44
TOTAL ESPAGNE			**28 147 467,16**	**6,81**
ETATS UNIS AMERIQUE				
BANK OF EUAR10 01-03-22 EMTN	EUR	5 000 000	5 101 030,56	1,23
BK AMERICA E3R+0.7% 25-04-24	EUR	3 000 000	2 917 778,42	0,71
TOTAL ETATS UNIS AMERIQUE			**8 018 808,98**	**1,94**
FRANCE				
ADP 1.5% 07-04-25	EUR	1 200 000	1 260 652,44	0,31
AIR LIQUIDE FINANCE 2.125% 15.10.2021	EUR	2 200 000	2 336 912,33	0,57
ATOS SE 0.75% 07-05-22	EUR	1 500 000	1 502 864,38	0,36
BFCM BANQUE FEDERATIVE CREDIT MUTUEL 0.125% 30-08-21	EUR	5 000 000	4 994 206,16	1,21
BFCM BANQUE FEDERATIVE CREDIT MUTUEL 0.5% 16-11-22	EUR	5 000 000	4 991 432,19	1,21
BFCM 2.625% 03/24	EUR	4 000 000	4 459 689,32	1,08
BNP PAR E3R+0.62% 22-05-23	EUR	2 000 000	1 947 238,67	0,47
BNP PAR E3R+0.75% 07-06-24	EUR	5 400 000	5 218 556,40	1,26
BNP PAR 2.375% 20-11-30 EMTN	EUR	2 000 000	1 998 057,78	0,48

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
BPCE SA 3.30% 13/07/2020	EUR	2 355 000	2 481 909,16	0,60
BPCE 4.03% 07/20	EUR	500 000	534 313,49	0,13
C E3R+0.72% 30-07-19 EMTN	EUR	200 000	200 406,47	0,05
CA SA 4.2% 28/12/22	EUR	1 075 000	1 224 339,00	0,30
CDC FIN.CDC IXIS 7,75%93-19	EUR	4 500 000	4 846 234,62	1,17
CIE DE F 4.875% 25-05-21 EMTN	EUR	5 500 000	6 318 034,59	1,53
CIE FIN 0.375% 07-02-25 EMTN	EUR	1 600 000	1 549 103,34	0,37
COMPAGNIE DE SAINT GOBAIN 2.0% 25-05-33	EUR	3 500 000	3 371 828,06	0,82
CREDIT AGRICOLE SA 4.5% 29/09/2021	EUR	4 450 000	4 970 234,26	1,20
CREDIT AGRICOLE 4.15% 14/04/2019	EUR	1 200 000	1 224 919,43	0,30
CREDIT AGRICOLE 4.5% 30/06/2020	EUR	1 800 000	1 915 929,00	0,46
CREDIT DU NORD ZCP 10-07-20	EUR	411 000	570 274,83	0,14
CREDIT MUTUEL ARKEA 2.375% 07/23	EUR	5 000 000	5 543 484,25	1,34
DEXIA MUN 0.375% 11-05-24	EUR	5 000 000	5 026 570,55	1,22
DGFP 2.95 01/17/24	EUR	4 200 000	4 774 711,32	1,16
E.ETAT 3.75%05-250421 OAT	EUR	7 050 000	7 925 574,27	1,92
E.ETAT 8,50%89-19 TR.3 OAT	EUR	2 500 000	2 724 381,85	0,66
E.ETAT 8,50%92-23 OAT	EUR	2 000 000	2 868 358,36	0,69
FRANCE GOVERNMANT BOND OAT 0.75% 25-11-28	EUR	10 000 000	10 050 297,26	2,42
FRENCH REP 2.1% 25-07-23 IND	EUR	6 350 000	8 252 314,30	2,00
OAT 3.25% 25/10/2021	EUR	1 500 000	1 664 678,63	0,40
OAT 4.25% 25/10/23	EUR	4 300 000	5 236 846,89	1,27
REPU FRAN 0.1% 01-03-25	EUR	4 000 000	4 317 545,50	1,04
RTE EDF 1.625% 27/11/25 EMTN	EUR	4 500 000	4 683 076,64	1,13
S 0.0% 13-09-22 EMTN	EUR	2 000 000	1 988 220,00	0,48
SANOFI ZCP 13-01-20 EMTN	EUR	1 100 000	1 101 716,00	0,27
TOTAL CAPITAL INTERNATIONAL SA E3R+0.3% 19-03-20	EUR	9 300 000	9 322 134,00	2,25
TOTAL FRANCE			**133 397 045,74**	**32,27**
ITALIE				
INTESA SANPAOLO SPA 3.625% 12/22	EUR	3 700 000	4 160 547,11	1,01
INTESA SANPAOLO SPA 3.75% 25/09/2019	EUR	2 600 000	2 697 124,96	0,65
ITALY BUONI POLIENNALI DEL TESORO 0.95% 01-03-23	EUR	5 000 000	4 893 677,07	1,18
ITALY BUONI POLIENNALI DEL TESORO 2.8% 01-12-28	EUR	2 000 000	2 018 235,38	0,49
MONTE 2 7/8 04/16/21	EUR	3 000 000	3 182 012,05	0,77
UNICREDIT SPA 5% 10/21	EUR	4 500 000	5 128 947,74	1,24
TOTAL ITALIE			**22 080 544,31**	**5,34**
LUXEMBOURG				
AROUNDTOWN 3.25% 20-09-30 EMTN	EUR	2 500 000	2 620 219,44	0,63
GRAND CITY PROPERTIES 3.0% 10-07-33	EUR	3 500 000	3 180 333,33	0,77
HANNOVER FINANCE 5% 06/43	EUR	3 500 000	4 064 009,18	0,99
JOHN DEERE BANK E3R+0.27% 03-10-22	EUR	2 000 000	1 988 100,00	0,48
LOGICOR FINANCING SARL 1.5% 14-11-22	EUR	3 500 000	3 464 834,11	0,84
TOTAL LUXEMBOURG			**15 317 496,06**	**3,71**
MEXIQUE				
AMERICA MOVIL SAB DE ZCP 28-05-20	EUR	4 000 000	3 944 840,00	0,95
TOTAL MEXIQUE			**3 944 840,00**	**0,95**
PAYS-BAS				
ALLIANZ FI.TV11-080741 EMTN	EUR	5 000 000	5 686 530,14	1,38
BMW FIN 0.125% 03-07-20 EMTN	EUR	6 400 000	6 409 279,12	1,55

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
BMW FIN 0.125% 12-01-21 EMTN	EUR	5 000 000	5 002 444,52	1,21
BMW 2 5/8 01/17/24	EUR	3 500 000	3 876 065,89	0,94
DAIMLER INTL FINANCE BV E3R+0.3% 11-05-22	EUR	4 800 000	4 731 264,00	1,14
DEME INV 3.5% 01-10-46 EMTN	EUR	4 000 000	4 170 024,11	1,01
ING GROEP NV E3R+0.85% 20-09-23	EUR	5 000 000	4 914 373,47	1,19
NEDERLANDSE WATERSCHAPSBANK NV E12R+-0.65% 27-04-21	EUR	5 688 000	5 827 354,58	1,41
RABOBANK NEDERLAND EUAR10+-0.245% 20-10-21	EUR	4 000 000	4 045 176,67	0,98
RABOBANK NLD TV06-200921	EUR	5 000 000	5 037 145,83	1,22
RABOBK 3 7/8 07/25/23	EUR	2 500 000	2 843 400,34	0,69
RDSALN 0 3/4 05/12/24	EUR	2 200 000	2 230 024,88	0,54
TOYOTA MOTOR FINANCE NETHERLANDS BV 0.625% 26-09-23	EUR	1 500 000	1 503 275,75	0,36
TOTAL PAYS-BAS			**56 276 359,30**	**13,62**
ROYAUME UNI				
ABBEY E3R+0.7% 13-08-19 EMTN	EUR	6 075 000	6 093 297,90	1,47
BARCLAYS BANK PLC 4%11-120121	EUR	8 000 000	8 965 559,45	2,18
CASA LONDON E3R+0.6% 06-03-23	EUR	3 000 000	2 916 411,67	0,71
GSK 1 3/8 12/02/24	EUR	3 500 000	3 610 048,63	0,87
HSBC E3R+0.7% 27-09-22 EMTN	EUR	6 000 000	5 888 900,00	1,42
TOTAL ROYAUME UNI			**27 474 217,65**	**6,65**
SUEDE				
SKAN ENS 0.75% 24-08-21 EMTN	EUR	8 000 000	8 143 525,48	1,97
TOTAL SUEDE			**8 143 525,48**	**1,97**
TOTAL Obligations & val. ass. ng. sur mar. régl. ou ass.			**384 641 611,69**	**93,06**
TOTAL Obligations et valeurs assimilées			**384 641 611,69**	**93,06**
Organismes de placement collectif				
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays				
FRANCE				
FEDERAL SUPPORT MONETAIRE	EUR	2 228	23 579 481,00	5,70
OFI RS MONETAIRE IC	EUR	50	5 032 376,50	1,22
TOTAL FRANCE			**28 611 857,50**	**6,92**
TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			**28 611 857,50**	**6,92**
TOTAL Organismes de placement collectif			**28 611 857,50**	**6,92**
Instruments financiers à terme				
Engagements à terme ferme				
Engagements à terme ferme sur marché réglementé ou assimilé				
XEUR FGBL BUN 0319	EUR	20	2 800,00	
TOTAL Engagements à terme fermes sur marché réglementé			**2 800,00**	
TOTAL Engagements à terme fermes			**2 800,00**	
TOTAL Instruments financiers à terme			**2 800,00**	
Appel de marge				
Appels de marges C.A.Indo en euro	EUR	-2 800	-2 800,00	
TOTAL Appel de marge			**-2 800,00**	
Créances			**42 464,80**	**0,01**
Dettes			**-101 363,28**	**-0,02**

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Comptes financiers			**119 048,53**	**0,03**
Actif net			**413 313 619,24**	**100,00**

PREVAAL AGGREGATE OBLIGATIONS	**EUR**	**10 204,000**	**40 505,05**	

- **COMPLEMENT D'INFORMATION RELATIF AU REGIME FISCAL DU COUPON**